



LA RAISON 91

Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

N° 45 janvier 2013



La tribune du meeting du 7 décembre à Paris pour l'abrogation de la loi Debré

De gauche à droite : Quentin Dauphiné (tendance Émancipation-FSU), Barbier (FERCSup-CGT), Ph. Gugliemi (Laïcité-Liberté), M. Blondel (FNLP), G.Gaudy (UR CGT-FO IdF), D. Gozlan (FNLP)

Sommaire

Page 2	Le mot du président
Page 3	Hommage à Rachel Lambert
Page 4	Noël, fête profane
Page 5	L'enseignement privé en Essonne
Page 6	Manuel Valls et la loi de séparation
Pages 7 et 8	Méréville le 11 novembre
Pages 9,10 et 11	Contributions sur la guerre
Page 12	Le manifeste pour la science
Page 13	Sur l'évolution des espèces
Page 14	Les actes du colloque Lafargue
Page 15	Le cimetière des Communards à Nouméa
Page 16	La LP 91 communique

**19 janvier 2013 : Congrès de la Fédération de la Libre Pensée de l'Essonne.
Voir en dernière page.**

Le mot du président

530 € d'impôts d'Église par foyer en Essonne C'est Vichy sous la Vème République Abrogation de la loi Debré !

160 millions d'euros sont versés à l'enseignement privé dans le seul département de l'Essonne au titre de la loi Debré de 1959 et de ses avatars.

160 millions d'euros, c'est l'équivalent de 80 écoles maternelles de 5 classes chaque année.

Cela dure, toutes proportions gardées, depuis 53 ans, depuis l'adoption de la loi Debré le 31 décembre 1959. 53 ans, ça suffit !

160 millions d'euros, soit 530 euros par foyer si on compte 300 000 foyers en Essonne.

530 € d'impôts d'Église pour l'enseignement privé, tous niveaux confondus (écoles, collèges, lycées) et tous crédits confondus (fonctionnement, équipement, traitement des personnels).

L'Église catholique qui ne peut compter que sur 6 millions 500 mille euros de recettes¹ dont 3 millions d'euros de denier du culte, dépense 7 millions 300 mille euros.

C'est légal, disent certains, la loi Debré a été votée par l'Assemblée nationale et le Sénat. Il faut l'équité, ajoutent-ils, privé et public doivent être traités à égalité. Selon d'autres encore, il faudrait s'en tenir à la loi Debré, seulement à cette loi, pas au-delà ; la loi Debré sans la loi Guerneur, sans la loi Carle, pour répondre à un besoin social reconnu "puisque l'école publique ne peut scolariser tous les enfants, puisque les établissements privés se doivent en théorie de respecter la liberté de conscience (article 1)". Pour eux, public et privé également chargés d'une mission d'utilité publique doivent être traités également. C'est le credo du lobby clérical : cléricaux et laïques cléricalisés confondus qui ajoutent, pour faire bonne mesure, leur volonté de "ne pas réveiller la guerre scolaire".

Et la liberté de conscience dans tout cela ?

Dès 1959, les laïques conséquents, ceux du Serment de Vincennes, forts de plus de 10 millions de signatures, ont souligné que la loi Debré contient dans ses attendus "le respect de la liberté de conscience" –sans s'appliquer en Alsace-Moselle- et son contraire, le "respect du caractère propre des établissements privés".

Le lobby clérical et vaticaniste compte sur la décentralisation, acte III, pour étendre à l'enseignement public ces dispositions accordées en France au privé et vider la loi de Séparation de son contenu. Le même lobby compte en profiter pour pousser son avantage en matière concordataire, hors Alsace-Moselle. Le Conseil municipal d'Argenteuil ne vient-il pas de créer un "conseil des cultes" réunissant les institutions religieuses, les représentants de la mairie et ceux de l'État. En encourageant la mise en place de projets pédagogiques locaux -comme à Grigny- et en se dégageant, le gouvernement organise la pression pour que les collectivités ouvrent l'École aux groupes privés et confessionnels.

La "liberté de conscience", héritage de Victor Hugo, d'Anatole France, de Ferdinand Buisson, redevient une idée neuve en France et en Europe.

Rien n'est joué. Les laïques sont majoritaires.

Il est temps de renouer avec Vincennes. Le meeting du 7 décembre à Paris montre la voie.

Pour l'abrogation de la loi Debré, la Fédération de la Libre Pensée, propose la tenue d'un meeting de ce type au printemps 2013 dans notre département.

Louis Couturier, président.

¹ Part des quêtes : 818 000, honoraires des messes : 718 000, donc : 620 000, revenus des placements : 290 000, divers. Données de 2002)

EN HOMMAGE À NOTRE AMIE RACHEL

Je vous remercie d'avoir permis que, au nom de la Libre Pensée, puissent être rapportés ces quelques mots pour évoquer l'activité de notre amie Rachel.

Rachel n'aimait pas les honneurs,
Elle avait en horreur la langue de bois et l'hypocrisie,
C'est pourquoi je ne tiendrai pas des propos convenus de circonstance.

Informés de son départ, ses amis ont laissé parler leurs cœurs :

- Michel Eliard, de Toulouse, un ancien de l'Essonne a retenu d'elle son « regard lumineux et sa gentillesse ».
- Pour René Lebouvier qui a quitté l'Essonne et construit la L.P. dans la Manche, elle était « une figure, une militante qui avait toujours des revues et des livres dans son sac » ; ces revues c'était « La Raison » et « L'Idée Libre » : tout un programme : son programme, le nôtre, qui oppose le libre examen aux dogmes.
- Pour Françoise Dauphin, voisine et amie de Rachel à Epinay : « c'était une femme bien, une femme qui a compté dans ma vie ; elle avait des convictions bien ancrées et elle s'y tenait ».
- Pour Louis Couturier, l'actuel président de la fédération : « pas de discours d'elle, peu d'écrits de sa part, en dehors des convocations dactylographiées sur une Olivetti aux assemblées et aux réunions de bureau de la fédération ; l'organisation des libres penseurs dans la Libre Pensée a occupé sa vie militante. A Epinay, chez elle, les réunions de bureau de la fédération se terminaient, quoi qu'il arrive, par un verre de cidre de l'amitié et par un bon gâteau, une tarte aux pommes, qu'elle avait confectionné à notre intention. »

Nous l'aimions tous, et nous admirions son courage.

Pas de discours, pas d'écrits. Elle était la modestie et la discrétion même. Mais quand il s'agissait de défendre la liberté de conscience, quand il s'agissait de défendre la laïcité, la démocratie ou les prétentions des cléricaux de toutes obédiences, elle était là. Elle était là depuis 1971, aux moments décisifs avec la Libre Pensée.

Elle était de celles et de ceux qui se sont opposés à l'attribution de fonds publics à la cathédrale d'Evry, contre le tour de passe-passe inventé par Jack Lang autour du prétendu Musée d'Art Sacré.

Elle était de celles et de ceux qui se sont dressés contre l'inauguration par Manuel Valls – alors maire d'Evry – d'une place « Jean Paul II » .

Nous n'avons retrouvé d'elle qu'un long article en plus de 40 ans de Libre Pensée : c'était pour dénoncer l'intrusion des cléricaux dans les organisations ouvrières auxquelles elle était attachée : les syndicats de l'Education nationale et le Parti Socialiste.

Cet acharnement à lutter contre cette intrusion, contre l'imposture de la « Laïcité ouverte » l'a conduite à s'engager à fond pour construire la Fédération nationale de la Libre pensée dans l'Essonne à partir de la constitution de la Fédération Départementale issue de la Seine-et-Oise, en 1983 et pour maintenir la cohésion de la jeune fédération, condition des réalisations et des progrès actuels dont elle se félicitait.

Louis Couturier, Irène Lavignolle, moi-même, comme les autres membres du bureau, nous la considérons comme un pilier, un exemple, attentive qu'elle était aux problèmes de chacune et de chacun.

« Triste nouvelle » écrit Christian Eyschen qui « connaissait et appréciait beaucoup Rachel » ; il ne peut être présent aujourd'hui car il a été hospitalisé au retour du Congrès des Amériques de la LP en Argentine.

Jean Marc Schiappa, au nom de l'Institut de Recherches et d'Etudes de la Libre Pensée m'a invité à rappeler que Rachel fut une des premières à soutenir l'I.R.E.L.P. et à fournir de précieuses archives sur la LP en Seine-et-Oise. Il ne peut être présent pour raisons professionnelles.

Rachel nous manque cruellement, elle laisse un grand vide dans la Libre Pensée, bien au-delà de l'Essonne.

Nous avons l'habitude depuis qu'elle ne participait plus aux Congrès Nationaux de lui adresser une carte signée de tous ses amis et amis délégués.

La dernière carte a été envoyée en août dernier, de Sainte-Tulle.

Considérez mes propos comme l'ultime carte porteuse cette fois, des affectueuses condoléances pour vous, sa famille, de la part de tous ceux qui partagent votre chagrin et le nôtre.

Dit par Alain Veysset, vice-président.

Historique de la fête de NOEL

Le solstice d'hiver a lieu le 21 décembre (jour le plus court de l'année), il signifie pour les agriculteurs la fin d'un cycle, le début d'une renaissance : celle de la lumière et de la nature, car les jours vont rallonger à partir de cette date. Avant notre ère à Rome, sous Jules César, les Saturnales se déroulaient du 17 au 21 décembre, en l'honneur de Saturne, dieu des semailles et de l'agriculture. Elles prenaient la forme d'une « fête des fous », et se prolongeaient par les Sigillaires, occasions de festins et de cadeaux aux enfants.

Le culte païen du dieu Mithra bien qu'antérieur d'environ 1500 ans s'imposa par la suite et connut son apogée à Rome aux 2^e et 3^e siècles de notre ère.

Au 4^e siècle de notre ère, le jour de Noël chrétien reprend le symbole du Solstice d'hiver, soit le thème du « sol invictus » (soleil invaincu).

Le mot Noël venant soit de Natalis Solis (en référence au mithraïsme : la fête du dieu Mithra se célébrait le 25 décembre), soit d'une expression gauloise profane Noī hel (nouveau soleil), il s'agit dans les deux cas d'un nom païen.

Cette petite mise au point n'est pas faite pour polémiquer puisque les auteurs chrétiens honnêtes reconnaissent que les choses se sont passées ainsi, elle est juste faite pour rappeler quel vieux fond païen a précédé la Noël chrétienne.

Historique du Père Noël

Sous sa forme moderne, il a pris naissance aux USA par étapes : dans deux contes de 1821 et 1823, Clement Moore imagine pour la première fois un personnage tiré par huit rennes, assisté de lutins qui livrent des cadeaux par les cheminées. Quarante ans plus tard, le dessinateur Thomas Nast popularise un Santa Claus ventru et jovial, avec son costume de fourrure, son ceinturon de cuir et sa barbe blanche.

La touche finale sera donnée en 1931 par le dessinateur Haddon Sundblom pour la grande marque de boisson aux couleurs rouge et blanc que tout le monde connaît aussi bien que le Père Noël qui, juste retour des choses, crée la mythologie enfantine en faisant revenir par la même occasion Noël et sa fête dans le profane !

A.C. d'après L'Idée Libre n° 271, déc 2005.

* * *

Écumer le pot-au-feu

Nous étions une dizaine autour d'un bon pot-au-feu de faim du monde aux Ulis le 12 décembre dernier. Merci à Irène et à Édith ! Nous ne sommes pas de ceux que fustigeait Charles Fourier (1772-1837) dans un traité de 1808 : "Ils ne voudraient pas chez les jeunes personnes d'autre goût que celui d'écumer le pot-au-feu (...) ils ne sont occupés qu'à contrarier l'amour du plaisir." Nous ne sommes pas portés à contrarier l'amour du plaisir –affaire privée-. En plus nous honorons Hypatie, Maria Deraismes, Louise Michel, Nelly Roussel, Maria Vérone, quelles que soient leurs capacités et leurs goûts en matière de pot-au-feu ...

Louis Couturier

L'enseignement privé en Essonne, c'était en 2010,

- pré-élémentaire :	1888 élèves	
- 29 écoles	5154 élèves	(3,5% des écoles et 6% des élèves)
- 20 collèges	9305 collégiens	(16% des classes et 14% des collégiens)
- 16 lycées (LG, LGT, LPO)	4547 lycéens	(14% des lycées et 34% des lycéens)
- 1 lycée professionnel	818 lycéens.	

Au total, l'enseignement privé scolarise environ 9% des élèves, tous établissements confondus, d'après les chiffres de l'Éducation nationale dans l'Essonne. Ainsi, l'Inspection académique ferme les classes, les options et les sections dans l'enseignement public ce qui charge l'enseignement privé, essentiellement catholique, d'une mission de service public.

Le lobby clérical a pris appui sur cette situation pour revendiquer et obtenir une égalité de traitement pour répondre à un "besoin scolaire reconnu" créé de toutes pièces par la V^e République, ce sera aggravé par ce qu'on sait du projet d'acte III de la décentralisation.

Les formules des contrats public-privé (loi Debré, article I)

On distingue trois composantes :

- l'enseignement privé sous contrat d'association avec l'État (prise en charge par l'État des dépenses de personnel et de fonctionnement de l'externat), qui représente la part la plus importante,
- l'enseignement privé sous contrat simple (personnel rémunéré par l'État),
- l'enseignement privé hors contrat dont les effectifs sont très limités.

Les établissements signataires d'un contrat avec l'État, tout en conservant leur caractère propre, s'engagent à respecter les règles et les programmes de l'enseignement public et à atteindre les mêmes objectifs de performance, sous réserves des adaptations nécessaires mises en œuvre par le responsable de programme.

La grande majorité des élèves est accueillie au sein des établissements sous contrat, dont 95% sont de confession catholique au niveau national. Le financement de ces établissements par l'État obéit au principe de parité avec l'enseignement public, conformément aux règles posées par la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés, dite loi Debré.

En vente à la librairie de la LP, 7,50 € →



Que Valls allait-il faire dans cette galère ?

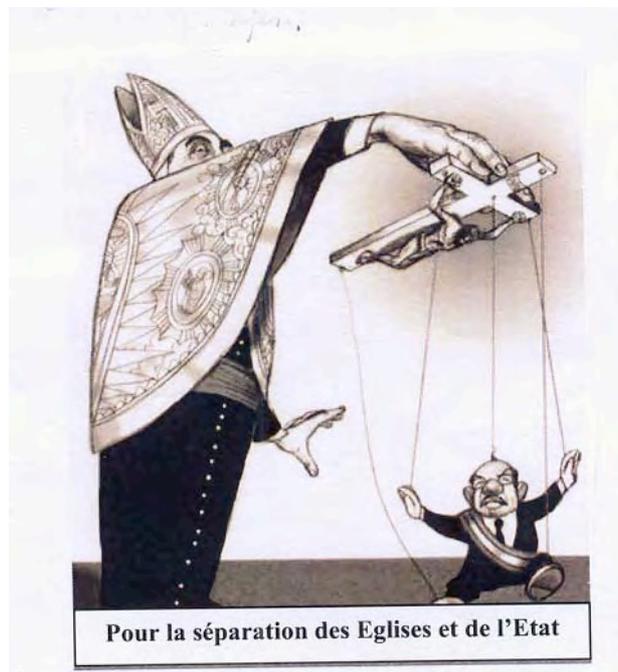
Manuel Valls, ministre de l'Intérieur et des Cultes a participé la cérémonie de béatification du citoyen Louis Buisson, religieux de son état, le 22 mars 2012 en la cathédrale de Troyes.

Que Louis Buisson ait été un précurseur du "catholicisme social", qu'il ait été un bon prêtre qui n'a pas hésité à s'opposer à la bourgeoisie troyenne, qu'il se soit préoccupé du sort des bonnetières, que l'Église décide de le béatifier, de le mettre au rang des bienheureux, rien à dire de notre part. L'Église fait ce qu'elle veut chez elle.

Que Manuel Valls, es qualité de ministre de l'Intérieur et des Cultes participe à la cérémonie, que le Président de la République participe à la célébration du 50^e anniversaire de la réconciliation franco allemande en la cathédrale de Reims, c'est une autre affaire. Qu'allaient-ils faire dans cette galère ?

Faut-il rappeler que la place es qualité de représentants de l'État ou d'élus de la République –qui ne reconnaît aucun culte- n'est pas dans une cérémonie religieuse, quelle qu'elle soit ?

Louis Couturier



* * *

Note de lecture

La religion des seigneurs. Histoire de l'essor du christianisme entre le I^{er} et le IV^e siècle.
(Editions Michalon)

Ce livre d'Éric Stemmelen répond à la question "comment se fait-il qu'une secte pas plus connue ni performante que la multitude d'autres à la même époque ait pu devenir la religion d'État de l'empire romain ?". Il le fait à partir de l'étude économique de la période de crise profonde de l'empire en s'appuyant sur les sources latines et grecques. Sources que l'histoire réécrite par l'Église romaine a occultées pendant des siècles pour faire passer l'essor du christianisme comme un phénomène spirituel. Éric Stemmelen établit que l'impasse du système économique fondé sur l'esclavage devait conduire à mettre au travail des hommes libres. C'est alors que la religion chrétienne va façonner un homme nouveau, obéissant et travailleur, dévoué à sa famille, dont ont besoin les seigneurs latifundiaires. Ce livre passionnant se lit avec une grande facilité et procure un immense plaisir, celui de comprendre.

Philippe Bouyries

La guerre est voulue par ceux qui possèdent et faite par ceux qui n'ont rien.
Anatole France, juin 1920.

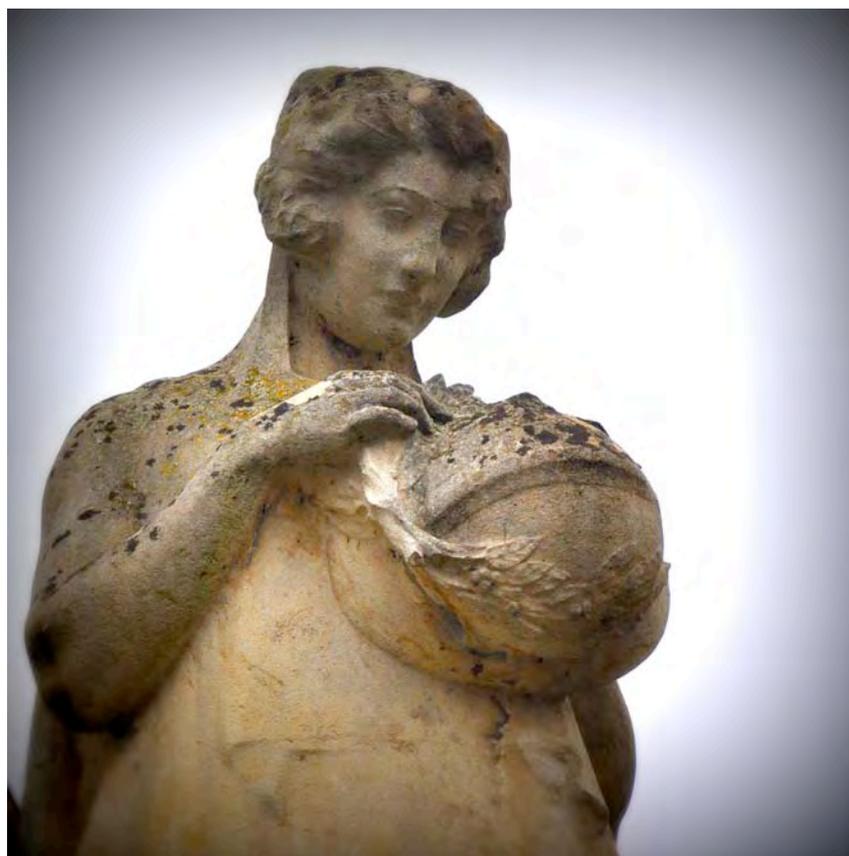
À Méréville, le 11 novembre 2012



Marc Blondel s'est adressé à Madame Janie-Fest, journaliste à La République du Centre, le 9 novembre pour compléter la présentation qu'elle en avait faite du monument de Méréville dans son journal et l'informer du dépôt de gerbe le 11 novembre à 15 heures.



De gauche à droite au premier plan : Michel Valette (UPF), Louis Couturier (LP91), Gérard Brunet (ARAC), Jacques Pégon (LDH), Marc Blondel (FNLP).



Détail du monument aux morts pacifiste de Méréville

Méréville, 11 novembre 2012

Protestation commune adressée au Président de la République et au Premier ministre

Depuis plusieurs années, la Libre Pensée revendique la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la première guerre mondiale.

Les Présidents de la République successifs, intéressés, n'ont pas conclu, bien qu'ils aient tous considéré que ceux-ci n'avaient pas failli.

La Fédération Nationale de la Libre Pensée et ses organisations départementales insistent pour que cette décision soit enfin effective dès ce 11 novembre 2012.

Tout report serait considéré comme une échappatoire et un refus de prendre ses responsabilités républicaines.

La Libre Pensée, la Ligue des Droits de l'Homme, l'Union Pacifiste et l'ARAC, rappellent que les pays belligérants ont pratiquement tous, selon les formes juridiques des pays, procédé à cette réhabilitation.

À Viry-Châtillon le 17 décembre 2012

Intervention de Gérard Brunet, au nom de la LP 91, au débat organisé par l'ARAC avec la participation d'Alain Moreau à Viry-Châtillon autour du film "Fusillés pour l'exemple".

A Méréville, comme dans plus de 50 communes de France, l'A.R.A.C., l'Union Pacifiste de France, la Ligue des droits de l'Homme, la Libre Pensée, ont rendu un hommage aux fusillés, le 11 novembre 2012 et se sont adressées au Gouvernement et au Président de la République pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple.

Réponse jusqu'à aujourd'hui : des réhabilitations au cas par cas, au compte-gouttes.

Qu'on retienne 983 fusillés sur 3046 condamnations à mort comme l'historien Nicolas Offenstadt dans son ouvrage « les fusillés de la Grande Guerre » - Odile Jacob novembre 2002 ou le chiffre de 650 communément admis, cela ne fait pas le compte, cela ne répond pas à l'exigence qui monte d'en bas, formulée par les descendants des fusillés, par les élus, par nos associations.

Ces exécutions, négligeables en quantité eu égard aux 8.000.000 de mobilisés, ne sauraient être réduites à des affaires regrettables rappelées à l'occasion du 11 novembre sans aboutir à l'acte politique concret qui répond à la situation : la réhabilitation de tous.

Un consensus se maintient aux sommets de l'Etat pour s'en tenir à la réhabilitation au cas par cas alors qu'on sait bien qu'une grande partie des archives des conseils de guerre ont été détruites. Un consensus se maintient encore aux sommets de l'Etat pour laisser les brutes galonnées qui ont ordonné ces exécutions en dehors de la justice, pour maintenir dans le talon de la République l'épine de ces actes arbitraires.

Il nous faut donc poursuivre nos initiatives pour briser ce consensus sans attendre 2014 voire 2018, d'autant plus que la barbarie guerrière au dessus des peuples, des lois et des juges plane sur nos têtes et menace la paix du monde sur tous les continents de la planète ? Les formes sont nouvelles, mais la menace demeure.

Nous en sommes arrivés à la cyber guerre (attaques par virus), à la guerre par frappe de drones sur des listes de cibles (kill lists). Depuis 2008, 2500 personnes ont été tuées par la C.I.A et l'armée américaine lors de 200 frappes de drones à Gaza, au Pakistan, au Yémen, en Afghanistan, en Somalie , aux Philippines.

Depuis 1991-1992, un processus de privatisation des armées s'accélère. Les effectifs des armées- crise obligent- baissent. Les militaires professionnels se reconvertissent en mercenaires. Des jeunes sont attirés par la perspective de salaires de 600 dollars par jour et des sociétés privées par des contrats juteux.

Six mois après la chute de Bagdad, selon le Washington Post, 20 000 spécialistes de la sécurité américaine et autres étrangers se trouvaient en Irak.

Les S.M.P. (Sociétés Militaires Privées) gèrent des bases :

Au Koweït, la base de Doha, pour 51,3 millions de dollars par an jusqu'en 2019, depuis 1999 ;

Au Qatar, I.T.T.gère la base d' Al-Sayliya, pour 10 ans . Elle gère aussi Okinawa au Japon.

L'entreprise Vinnell forme depuis 1975 la garde nationale saoudienne. A peine Sadam Hussein était-il tombé que cette société américaine a décroché un contrat d'un an – 48 millions de dollars- pour former le premier bataillon de la nouvelle armée irakienne.pour cette tâche, Vinnel a fait appel à 5 sous-traitants.

Ces sociétés ont besoin d'espaces et de marchés pour réaliser des profits, sans garde-fou, en toute impunité.

On n'en est plus aux provocations menées par des services secrets au compte des Etats.

Rien n'empêche telle ou telle S.M.P. de déstabiliser une région ou un pays pour ses besoins propres.

Leurs morts ne sont pas comptabilisés. Hors statistiques.

Cela a été expérimenté en Irak, dans l'ex Yougoslavie, en Libye, aujourd'hui en Syrie, en République Démocratique du Congo, au Mali.

Le militarisme et la barbarie d'aujourd'hui ne doivent pas cacher ceux d'hier et vice versa.

La fière devise de l'A.R.A.C. « Guerre à la guerre » reste d'actualité au moment où la paix dans le monde est à la merci de ces sociétés au-dessus des lois et en dehors de la souveraineté des pays dans lesquels elles interviennent pour leur propre compte.

Nous ne sommes pas de ceux qui proclament à qui veut l'entendre ne pas aimer les guerres et qui les soutiennent voire les préconisent En Irak, en Yougoslavie, en Afghanistan, en Libye, comme les Bernard – Henri Levy, les André Gluckmann, les Bernard Kouchner.

La réhabilitation immédiate de tous les fusillés pour l'exemple de 1914 à 1918 marquerait la volonté d'appliquer, aux armées et à leurs sous-traitants privés les lois de la République, la justice républicaine.

C'est l'exigence commune que nous avons rappelée à Méréville pour la 3^{ème} fois le 11 novembre dernier.

C'est ce que nous pouvons réitérer tous ensemble, ce soir, à l'intention du président François Hollande qui, rappelons-le, comme président du Conseil Général de Corrèze, s'est prononcé en faveur de cette réhabilitation.

Nous ne céderons pas !

La privatisation de la guerre

A l'occasion du 11 novembre, avec Marc Blondel, notre Président national, nous avons rendu hommage, sous le monument aux morts pacifiste de Méréville, aux victimes de la Guerre de 14 et en particulier aux fusillés pour l'exemple pour lesquels nous exigeons une totale réhabilitation.

Lors du repas fraternel qui a précédé, je suis intervenu sur les mercenaires modernes, les contractors. Ces sociétés, principalement anglo-saxonnes, bénéficient aux Etats-Unis et au Royaume Uni d'une législation très favorable dans le cadre d'une déréglementation de l'Etat de droit et d'une précarisation de la société. (Voir le film de Ken Loach : "Road Irish" qui traite de cette reconversion des anciens militaires de carrière au chômage en contractors ...).

En France, les barbouzes et autres mercenaires africains naviguaient en eaux troubles, dans l'illégalité revendiquée, et la loi actuelle sur le mercenariat les enfonce... Aujourd'hui, ils relèvent la tête et revendiquent la respectabilité sous couvert de modification de la législation, ils réclament le permis de tuer ou du moins l'impunité, comme c'est le cas des sociétés américaines en Irak et cela ressemble à ce que veulent nos militaires officiels ou notre police nationale voire municipale (se reporter aux décisions récentes de la justice)...

Ces sociétés de "sécurité" se multiplient, disposent d'un armement de plus en plus sophistiqué et meurtrier selon leurs missions. Les plus courantes sont celles de protection des personnes (bodyguard). Certains prestataires auprès de l'Union européenne, comme G4S lui fournisse près de 1500 gardes privés... On les utilise dans toutes les ambassades et visites officielles. Ils sont en concurrence directe avec les services de sécurité des états, à moindres coûts et surtout vus les risques dans les pays en guerre, leurs pertes ne sont ni comptabilisées ni sérieusement dédommagées...

L'autre mission "dictée par la pression" du moment est la protection des navires contre la piraterie qui a explosée ces dernières années du fait du pillage des ressources halieutiques par les grandes puissances sous le nez et à la barbe des peuples affamés... La marine française déploie 14 équipes embarquées dans l'Océan Indien, soient 70 marins, il en faudrait 4 fois plus, rien que pour protéger les navires français...

On autorise ces sociétés à disposer en mer d'un armement conséquent, mais sur terre, à Djibouti ou au Sri Lanka les armes sont enfermées dans une armurerie...

Les trésoreries de ces sociétés sont florissantes et ce marché explose lui aussi, d'où l'intervention de deux députés français avec un rapport en juin 2012, qui tire la sonnette d'alarme (Jean-Claude Viollet (PS) et Christian Ménard (UMP) : fuite des cerveaux et des bras pour les sociétés étrangères (Shield, société basée en Corée, emploie 40% de français), perte des moyens de notre présence économique à l'étranger (Afrique notamment), au profit des

sociétés anglo-saxonnes qui ont été "boostées" par la guerre en Irak, en Afghanistan et la piraterie. "Un eldorado français (Inde, Brésil...) nous attend, si nous arrivons à combler notre retard..."

Cette privatisation de la sécurité, ciblée autour des zones "grises", a comme soutien politique l'Union Européenne. Les missions régaliennes de l'Etat doivent se réduire au minimum, voire disparaître dans de nombreux domaines. La précarisation des personnels embauchés dans ces sociétés où les droits sont tirés vers le bas par la concurrence sauvage, ne peut qu'ouvrir les portes aux bavures, aux violences intercommunautaires et aux guerres civiles.

Alain Veysset

ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS

Président : Henri BARBUSSE

FEDERATION DE SEINE-ET-OISE -- SECTION DE VERSAILLES

Siège : Café du Cinéma, 2, rue Saint-Simon

APPEL

Les 55.000 Membres de « L'Association Républicaine des Anciens Combattants » adressent un pressant appel à tous les anciens Combattants, Mutilés, Réformés, Prisonniers de Guerre, Mobilisés, Veuves et Orphelins de Guerre, et les invitent à venir grossir leur nombre.

Leur force numérique assurera le triomphe de leurs revendications.

La Section de Versailles, composée de 200 adhérents, compte dans son sein :

475 Mutilés, Réformés et anciens Combattants (ayant été au feu) ; 10 Prisonniers de Guerre ; 5 Auxiliaires ; 7 Veuves et Orphelins de Guerre.

Les distinctions militaires obtenues par les Membres de la Section pendant la Guerre se décomptent ainsi :

1 Croix de la Légion d'Honneur, 23 Médailles Militaires et 100 Croix de Guerre.

Ceci déclaré sans fierté et sans orgueil pour répondre à certaines insinuations venimeuses.

La Section de Versailles invite tous les anciens Mobilisés, Femmes et Enfants des Camarades de combat et de misère à venir à l'A. R. A. C. chercher dans ce groupement fraternel l'aide matérielle et le réconfort moral que seuls peuvent prodiguer ceux qui restent unis par les liens indissolubles de la solidarité et du **souvenir !**

NOTRE PROGRAMME

1° Lutte contre la guerre par tous les moyens légaux et par une propagande intensive ayant pour objet de démontrer cette vérité cardinale que la guerre est voulue par ceux qui possèdent et faite par ceux qui n'ont rien !

2° Unification des pensions : La jambe d'un Général ne vaut ni plus ni moins que celle d'un Soldat de 2^e classe.

3° Paiement immédiat des arrérages des 3.300.000 pensions, malgré le déficit budgétaire avoué par M. Maginot, Sous-Secrétaire d'Etat aux Pensions.

La France, qui a prélevé sur notre chair et notre santé le meilleur de nous, a le devoir, avant de subventionner les Armées polonaises, à la solde du capitalisme international, et de faire la guerre à la Turquie, et de rétablir une Ambassade auprès du Vatican, de payer la dette la plus sacrée qu'elle a contractée envers ceux qui, au 2 Aout 1914, ont répondu : **présent !**

4° L'exonération pour tous les mobilisés des impôts échus depuis le mois d'Aout 1914 jusqu'au jour de leur mobilisation. Ceux qui ont payé l'impôt du sang **ont payé toute leur dette.**

5° Que ceux qui pendant cinq années ont planté stratégiquement et fanatiquement des drapeaux sur les cartes du front et n'ont connu d'autres angoisses que celles d'un départ bousculé pour Bordeaux et les plages veuillent bien se rendre compte que, pendant que nous étions dans les tranchées, nous ne jouissions guère des bienfaits de la sécurité et des avantages administratifs que les impôts assuraient aux prestigieux stratèges de l'arrière.

L'exonération pour tous, aussi bien pour les poilus de la réserve que pour les officiers et sous-officiers de carrière qui jouissent seuls du privilège étrange et féodal de l'exonération.

6° Suppression des impôts indirects qui, frappant la classe ouvrière en raison directe de son coefficient de consommation, retirent de la poche des démobilisés le montant des primes parcimonieusement accordées.

Remplacement de ces impôts réactionnaires par un prélèvement sur les bénéfices de guerre et par un impôt sur le revenu global et progressif.

CAMARADES ! Notre Programme est le Vôtre !

Mutilés ! Vous avez échappé miraculeusement à la mort.

Veuves de Guerre ! Le Capitalisme a tué celui que vous aimiez.

Orphelins de Guerre ! Le Militarisme vous a pris votre père.

Ne vous laissez pas accabler sous le poids des injustices sociales et des iniquités fiscales.

Joignez-vous à nous pour le triomphe de nos revendications, unis dans un même sentiment de dégoût et d'horreur pour les atrocités dont vos yeux et vos cœurs ont gardé le souvenir indélébile !

La Section Versaillaise de l'A. R. A. C. vous convie à sa

RÉUNION

du 5 JUIN 1920, au Siège,
2, rue Saint-Simon.

Versailles — Imprimerie LA GUYONNÈRE, 30, rue de Vieux-Versailles

LE BUREAU DE LA SECTION.

Manifeste pour la science (suite)

Suite à la publication dans notre bulletin précédent (N°44) de larges extraits du Manifeste pour la science adopté au congrès de Sainte-Tulle, nous avons sollicité les commentaires, critiques et contributions d'un certain nombre de scientifiques. Parmi les réponses, nous publions, avec son autorisation, celle de l'astrophysicien Jean-Claude Pecker, professeur au Collège de France.

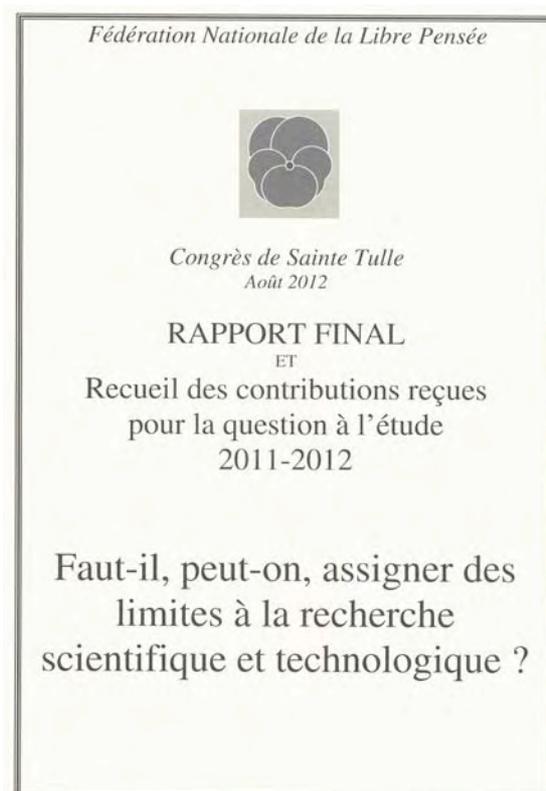
"Vous vous doutez bien que je suis en accord complet sur le fond, avec ce texte qui plaide, essentiellement, pour une liberté totale de la recherche fondamentale, qui doit être pilotée par l'amont (curiosité, recherches antérieures) et non par l'aval (perspective de retombées économiques, voire politiques, et même éventuellement humanitaires). Je suis également en accord avec les charges contre la papauté et ce qu'elle défend, notamment dans le domaine des sciences biologiques. Et cependant, je n'aime pas ce texte!... Il est beaucoup trop long. Un "manifeste" de plus d'une page, ce n'est plus un manifeste, c'est un pamphlet, et même une thèse. Le Manifeste de Marx et Engels n'est pas le Capital de Marx! Et même, le Manifeste, trop long, a conduit à bien des scissions! Un manifeste doit se limiter aux idées essentielles, sans entrer dans l'argumentation, voire dans la polémique. Il faudrait que ce texte puisse être approuvé par la totalité de la classe scientifique en France: or ce sera loin d'être le cas avec le texte proposé. Ensuite les attaques ad hominem contre Benoît XVI laissent un peu croire

qu'il serait le principal responsable de la politique vaticane. Non seulement ce n'est pas le cas, mais toutes les religions sont dans le même cas, - contre l'évolutionnisme, contre l'euthanasie, contre les mariages homo, contre l'avortement et même la contraception, et, de ce fait allergiques aux recherches en biologie (comme d'ailleurs en astronomie et géologie). Mais, si tout cela doit être dit, ce doit être dit dans un article spécifique et argumenté. Il y a le "Manifeste pour la science", qu'on peut imprimer séparément et diffuser, seul, et largement. Et puis des articles dans La Raison, ou ailleurs, sur ceux qui pour une raison ou une autre, refusent les résultats de la recherche scientifique. Ces deux types de textes doivent avoir un ton différent. Positif, et optimiste pour le Manifeste, critique et polémique pour les textes pas nécessairement directement associés.

Je suis désolé de cette critique assez négative. Mais la décision doit être celle de la LP, non la mienne!
Bien cordialement,

Jean-Claude PECKER"

* * *



Disponible auprès d'Irène Lavignolle

Nous publions cet article¹ avec l'aimable autorisation de ses auteurs que nous remercions vivement.

Le hasard, moteur de l'innovation

Les sociétés humaines, comme les espèces, évoluent grâce à leur capacité d'adaptation à un environnement complexe et toujours changeant. Pour les espèces, l'adaptation repose sur des innovations morphologiques, physiologiques et comportementales. Ces innovations évolutives résultent de deux phénomènes. D'une part des mutations génétiques, aléatoires, source des nouveautés, et d'autre part la sélection naturelle, véritable filtre qui préserve les nouveautés bénéfiques et élimine celles qui limitent la survie et la reproduction. Les mutations proposent, la sélection dispose. L'exploration de l'espace des possibles (formes, comportements ou physiologie), au gré des mutations aléatoires, joue donc un rôle moteur dans l'évolution des espèces, sans qu'un quelconque projet ne guide ce processus.

La plupart des innovations évolutives ne sont certainement pas apparues initialement pour les fonctions qu'on leur connaît aujourd'hui. Par exemple les ailes des oiseaux ne sont pas apparues chez leurs ancêtres *pour* leur permettre de voler (ce qui sous-entendrait qu'il y avait un projet). Il n'y a pas derrière cette innovation un ingénieur, cherchant une solution à un problème concret. Au contraire, des mutations aléatoires ont modifié les membres antérieurs des ancêtres des oiseaux, leur permettant sans doute de planer. Ils ont été avantagés par cette nouvelle propriété et leur lignée s'est maintenue, conservant les mutations bénéfiques. La capacité de voler des oiseaux est le produit d'une longue évolution, non linéaire, et sans finalité, qui a bénéficié de l'assemblage opportuniste de plusieurs innovations (plumage, squelette, etc...).

Les sociétés humaines survivent et prospèrent dans leur environnement en partie grâce à leurs capacités de développement technique qui reposent sur leur compréhension de cet environnement. Aussi, les innovations humaines, techniques ou médicales, découlent-elles de notre capacité à comprendre le monde dans lequel nous vivons. Et cette compréhension est le fruit de recherches, sans *a priori* ni but trop précis.

La démonstration n'est plus à faire : nombre de découvertes, et leurs applications, qui ont contribué au développement des sociétés humaines, sont survenues par tâtonnement plutôt qu'en suivant un plan linéaire et prédéfini. Les rayons X ou le laser, parmi les exemples récents, n'ont pas été développés *pour* les applications qu'on leur connaît aujourd'hui, mais dans des contextes de recherche fondamentale. De même, la découverte des ARN interférentiels, qui représentent aujourd'hui l'une des pistes les plus prometteuses pour lutter contre les maladies génétiques, est le fruit de recherches fondamentales sur la couleur des pétunias et la formation des muscles chez un petit ver !

Comme pour l'évolution des espèces, la liberté des chercheurs d'explorer l'espace des possibles de la connaissance, sans *a priori*, est une garantie de découvertes innovantes. Aussi, quand l'agenda politique fixe des objectifs de recherche de façon trop contraignante, il oublie que les solutions aux attentes sociétales naissent souvent ailleurs que là où on pensait les trouver. Il importe donc de continuer à diversifier les directions de la recherche, en favorisant la liberté et la créativité, adossées à une démarche rigoureuse qui a fait ses preuves.

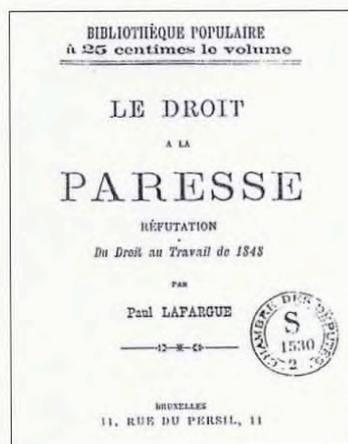
Nicolas Gompel, Nicolas Prud'homme

Généticiens, Institut de biologie du développement de Marseille-Luminy (CNRS)

¹ Paru initialement dans le supplément *Sciences* du journal *Le Monde* du 1er décembre 2012.

Les actes du colloque Lafargue ont été édités par le Conseil général de l'Essonne

PAUL LAFARGUE (Cuba, 1842-Draveil, 1911)



Actes du Colloque organisé par la
Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée
en partenariat avec le
Conseil général de l'Essonne
Évry Samedi 3 décembre 2011



On peut se procurer cette belle brochure auprès des membres du bureau ou de Serge Bianchi.

**Le cimetière des Communards à Nouméa, Nouvelle Calédonie,
sous la sauvegarde des Amis de la Commune de Paris**



Photos : Valérie Martel

La LP 91 communique



In memoriam, notre camarade Rachel Lambert

Rachel et sa famille ont souhaité qu'à la place des fleurs, tous ceux qui le souhaitent se joignent à elles pour que les dons en argent aillent à "Entraide et Solidarité".

Chèque à l'ordre de "Entraide et Solidarité".

Pour tout renseignement, joindre Marisa Peloso, tous les jeudi matin,
10-12 rue des Fossés St-Jacques 75005 Paris.
Tél. 01 46 34 21 88.

entraidelp@wanadoo.fr

La FNLP sur France Culture : le 10 février de 9h40 à 10h55, débat sur le projet de Manifeste pour la science, avec Jean-Sébastien Pierre et Jean Dubessy.

Dans **La Raison** de janvier : dossier sur le congrès des Amériques (nov 2012)

Pour signer en ligne la pétition pour l'abrogation de la loi Debré :
<http://petitionpublique.fr/PeticaoVer.aspx?pi=P2012N23742>

Le congrès départemental de la Fédération de la Libre Pensée de l'Essonne est convoqué le **samedi 19 janvier** à Marcoussis, Maison des associations, salle bleue de 13h30 à 19h.
De 13h30 à 15h : repas tête de veau.
De 15h à 17h : congrès. Ordre du jour proposé : rapport financier ; bilan et projets ; cotisations 2013 et budget prévisionnel ; élection du bureau ; pot de l'amitié.
Le congrès est ouvert à tous les adhérents 2012 et à nos invités.
Pour le repas, s'inscrire auprès de Françoise Rousseau, dès réception du bulletin, pour faciliter la préparation. Prix indicatif du repas : 20 € (possibilité d'étaler les paiements).

Siège social : La Raison 91, journal de la fédération des Libres Penseurs de l'Essonne (Association loi de 1901).
LP 91 chez Françoise Rousseau, 3 place d'Allemagne, 91300 MASSY

Imprimé par nos soins, tirage : 150 exemplaires.

Directeur de publication : Louis Couturier

Ont participé à ce numéro : Marc Blondel, Philippe Bouyries, Gérard Brunet, Louis Couturier, Irène Lavignolle, Christophe Lecomte, Valérie Martel, Alain Veysset ainsi que David Gozlan (documentation sur la privatisation des armées).

Fédération départementale de la Libre Pensée

LP 91 chez Françoise Rousseau, 3 place d'Allemagne, 91300 MASSY
frousseau64@gmail.com

Fédération nationale de la Libre Pensée

10/12, rue des Fossés Saint Jacques, 75005 PARIS
téléphone : 01 46 34 21 50 – fax : 01 46 34 21 84 - site national : www.fnlp.fr
Pour les commandes de librairie en ligne : marina.librairielp@wanadoo.fr